



N° 25. 25

**Approbation du Compte  
Financier Unique de l'exercice  
2024 (CFU)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le comité syndical dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à Bourgoin-Jallieu, le 21 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Michel FAYET.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents : 10

Mme Céline DEBES, M. Michel FAYET, Mme Andrée LIGONNET, M. Alain MARY, M. Cédric NARDY, M. Hervé CHAMPEAU, M. Patrick FIORINI, M. Jean-Pierre JOURDAIN, M. P. MARMONNIER, M. Patrick CASTAING.

Suppléants présents : 1

M. Jean-Marc POUILLON.

Titulaires absents ou excusés : 11

Mme Chantal BUSSY, M. Christophe DENIS, M. Denis GIRAUD, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Guillaume VIAL, M. Patrick BOUSQUET, M. Raphaël IBANEZ, M. Fabien BICHET, M. Patrick ROSET, Mme Julie VERNAY, Mme Vanessa DEVAUX.

Pouvoirs (4) :

Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur MARY

Monsieur BOUSQUET donne pouvoir à Monsieur CHAMPEAU

Monsieur ROSET donne pouvoir à Monsieur FAYET

Signature de la feuille de présence effectuée

M. Patrick CASTAING est nommé secrétaire de séance

Il est exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, permettant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les entités volontaires, (les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion),

Vu le rapport de présentation du CFU de l'exercice 2024,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024,

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

### **Compte Financier Unique 2024**

① Section de fonctionnement	
Recettes 2024	28 213 555.22 €
Dépenses 2024	25 240 725.54 €
Résultat exercice 2024	2 972 829.68 €
Excédent 2023	3 653 277.43 €
Déficit 2023	
Excédent cumulé 2024	6 626 107.11 €
Déficit cumulé 2024	

② Section d'investissement	
Recettes 2024 (y compris compte 1068)	6 223 620.01 €
Dépenses 2024	3 471 928.73 €
Résultat exercice 2024	2 751 691.28 €
Excédent 2023	3 542 815.71 €
Déficit 2023	
Excédent cumulé 2024	6 294 506.99 €
Déficit cumulé 2024	
Recettes – restes à réaliser	
Dépenses – restes à réaliser	1 291 771.91 €

L'exercice 2024 se solde donc par :

- ☞ un excédent de fonctionnement de : 6 626 107.11 €
- ☞ un excédent d'investissement de : 6 294 506.99 €
- ☞ des restes à réaliser d'investissement de :
  - ✓ en dépenses : 1 291 771.91 €

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) au titre de l'exercice 2024,
- **APPROUVE** les résultats comme suit :

Compte Financier Unique 2024

- ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de : 6 626 107.11 €
- ⇒ en section d'investissement, un excédent de : 6 294 506.99 €

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 21 mai 2025  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées  
**HEYRIEUX, le 21 mai 2025**

Michel FAYET,  
Président

